

Édito

par **Abdellatif Keddad**

Dans la vie d'un groupement comme Pharmainvest spa, l'assemblée générale des actionnaires tous pharmaciens, constitue l'un des moments les plus importants. Les actionnaires qui examinent chaque année les comptes de l'entreprise ont eu ce mois de juin, l'occasion de découvrir les résultats de l'évaluation financière de leur groupement scolarisé 20,7 et classé en 'zone saine'. Par ailleurs, suite à la fin de mandat des administrateurs les pharmaciens actionnaires ont aussi eu l'occasion d'élire leurs pairs qui ont intégré le staff dirigeant du Conseil d'Administration. Leur choix a permis la mise en place d'une équipe homogène en permettant la reconduction de certains tout en y intégrant de nouveaux membres. Cet équilibre, tout en donnant de la dynamique aux actions stratégiques à entreprendre, permettra de poursuivre les grands chantiers avec une vision innovante.

Sommaire :

- Assemblée Générale des actionnaires: PI en zone saine
- INSP: Les causes de décès en Algérie
- Lisibilité des ordonnances: Recours aux lettres majuscules
- Mise en place d'une cellule de veille des ruptures

Média du 1er Groupement de Pharmaciens

Juillet 2019
N° 026

Assemblée Générale Ordinaire des pharmaciens actionnaires juin 2019 Rapport de gestion: Pharma-Invest en zone saine

L'assemblée Générale Ordinaire – AGO des actionnaires s'est tenue le jeudi 13 juin 2019 à l'Hôtel Rif d'El Eulma. Cette AGO est particulière car elle comporte un volet élections des administrateurs, suite à la fin de mandat du Conseil sortant. L'huissier de justice qui a supervisé les travaux, après avoir procédé au décompte des actions détenues par les présents, a déclaré sur la base du quorum dépassé, l'AGO statutaire. L'ordre du jour fut divisé en 2 parties, avec d'abord la présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration (CA) le rapport général du commissaire aux comptes, et la présentation des projets de résolutions du CA. Puis, la seconde partie fut consacrée aux élections pour le renouvellement des membres du CA. Monsieur Mohamed Souakri pharmacien actionnaire et en charge des relations avec les actionnaires a été invité à la tribune pour apporter les explications sur le déroulement des élections. Les 19 candidats, pour 12 postes se sont tour à tour présentés en toute confraternité et en exposant leur parcours professionnel. Ce fut une occasion pour les présents, de faire plus ample connaissance avec les candidats. En guise d'introduction, M. Djouima, commissaire aux comptes (CAC), faisant suite à l'arrivée de nouveaux actionnaires après l'ouverture du capital, a fait à la lumière du code de commerce, une présentation juridique de la spa, de son fonction-

nement et de son organisation. A cela a été ajouté le rôle des divers acteurs que sont les actionnaires, les membres du CA et celui du CAC, chapitre qui a retenu l'attention des participants. Ainsi éclairés, les actionnaires ont suivi avec intérêt, la présentation du rapport général et du rapport de certification des comptes de l'entreprise, déclarés pour cet exercice clos : réguliers, sincères et conformes.

Le Directeur Général Mehdi Chehili, a pris le relais pour présenter le rapport de gestion du CA avec une note d'introduction, essentiellement destinée aux nouveaux actionnaires, note qui a porté sur la présentation du groupement avec ses organes de gestion et des activités qui nous font remonter à sa naissance en juillet 2001 avec 39 actionnaires et un capital de 1.170.000 DA et du parcours réalisé l'amenant en 2018 à obtenir la confiance de 377 pharmaciens actionnaires et un capital plus de 1 000 fois multiplié, passant à 1.703.852.880 DA. L'intervention s'est poursuivie avec une présentation des états puis des diagnostics financiers et économiques sur la base de la méthode des scores avec le modèle de CONAN et HOLDER. Il s'agit d'un outil de diagnostic et de pronostic très rapide d'évaluation des symptômes et des défaillances de l'entreprise qui sur la base de plusieurs rati-

(Suite page 3)



Etude de l'Institut National de Santé Publique d'Alger Les causes de décès

C'est une étude de l'INSP portant sur les causes médicales de décès déclarées en Algérie par les structures de santé publique pour la période 2015 – 2016 qui a été publiée cette année. Ainsi, l'institut a été notifié en 2015 de 84 789

décès et en 2016 de 82 842 décès (-2,3%) provenant des 48 wilayas du pays. Si les décès concernent toutes les tranches d'âge, il est noté un taux maximal pour les moins de 1 an avec 20% des

(Suite page 2)

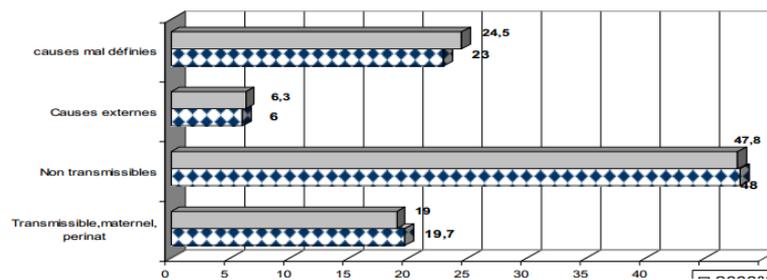
Institut National de Santé Publique d'Alger

Les causes de décès: identifier les priorités pour agir*(Suite de la page 1)*

décès en 2015 vs 19% en 2016. Le second pic correspond à la tranche d'âge des 80-89 ans. Sur la base de la Classification Internationale des Maladies (CIM10), c'est le groupe des maladies cardio-vasculaires couvrant 21% des déclarations qui a présenté le plus fort taux de décès. Ils ont été répartis en 2016 entre 20 % chez les hommes et 23,4% chez les femmes. Ce groupe est suivi des affections périnatales avec 12% des déclarations.

Les tumeurs constituent la 3^e catégorie des causes de décès avec 11,6%. Le groupe des maladies infectieuses est en 10^e position avec 3% des causes de décès. Ainsi, dans cette phase de transition épidémiologique, les maladies non transmissibles

(MNT) forment la première cause des décès totalisant 54 % et 55 % en 2015 et 2016. Rapporté au sexe, cette cause a plus touché les sujets de sexe féminin avec 57% contre 52 % pour les sujets de sexe masculin. Les auteurs du rapport notent la part importante des causes mal définies de décès qui est de 23%. Rapportée aux



régions, les causes médicales de décès sont distribuée avec 41% pour la région Centre, 29% pour la région Est et 19,5 % pour la région Ouest. Ces résultats mettent en évidence 2 éléments, le premier permet de déterminer les priorités sanitaires que sont les MNT, le second met en lumière la part importante (23%) de causes médicales de décès mal définies. Enfin les auteurs concluent que « **l'évaluation des priorités sanitaire d'un pays dépend de la qualité de l'information transmise par**

les praticiens quels que soient leurs lieux d'activité. »

Ces résultats mettent en lumière les orientations sur lesquelles les pharmaciens doivent appuyer le développement de leurs compétences et la priorité à accorder à la prise en charge des malades

chroniques dans les pharmacies.

La loi santé 2018 qui introduit l'Education Thérapeutique (art 179) dans les activités des pharmaciens, constitue le premier pas d'un nouveau service qui pourra être rémunéré et pris en charge par la sécurité sociale.

Lisibilité des ordonnances**Recours aux lettres majuscules pour l'écriture de certains médicaments**

En pratique courante, le pharmacien exécute des ordonnances. A voir le nombre de forum sur la toile qui évoquent le sujet, le déchiffrement des ordonnances est un véritable casse-tête chez les pharmaciens et peut se transformer en cauchemar, en particulier lors de confusions possibles entre les médicaments ayant des orthographes proches.

La prescription médicale est un acte qui consiste à prescrire un traitement sur une ordonnance, après avoir effectué un examen du patient ou posé un diagnostic. Elle peut aussi concerner des examens biologiques, radiologiques, des dispositifs médicaux, des actes de kinésithérapie ou des cures thermales. L'ordonnance est un document médico-social important.

La prescription est un acte médical. Le droit de prescrire est accordé en Algérie au prescripteur qui est le médecin, et dans la limite de leurs compétences le chirurgien dentiste, la sage femme.

L'ordonnance est la propriété du patient, elle peut être communiquée aux caisses de sécurité sociale. L'article 174 du code de déontologie précise que — « Seuls les professionnels de santé praticiens médicaux, habilités dans l'exercice de leurs fonctions et dans les limites de leurs compétences, peuvent prescrire des actes de diagnostic, de soins, d'exploration et des produits pharmaceutiques. Ils doivent veiller au respect des bonnes pra-

tiques de prescriptions. »

Le pharmacien est tenu d'honorer la prescription. Il a cependant le droit de substitution (art 145 du code de déontologie) : Le pharmacien a le droit de substituer une spécialité pharmaceutique par une autre "essentiellement similaire" et sous réserve des dispositions de l'article 144, il ne peut en changer ni la forme ni le dosage.

Situation

Aucune obligation n'est faite dans notre pays sur la manière de les rédiger manuellement ou par informatique. Une étude sur les interactions médicamenteuses réalisée par A. Keddad & Co, rapporte un taux d'informatisation des ordonnances de 9.03%, majoritairement rédigées par le secteur privé (99,6%) dans les pays industrialisés.

Les prescriptions se sont progressivement dématérialisées, et ceci afin de réduire les erreurs et d'éviter les fraudes. Au Canada, l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients Canada, a proposé le recours aux lettres majuscules pour l'écriture de certains médicaments de niveau d'alerte élevé. C'est le système TALL-man Lettering qui consiste à rédiger en lettres majuscules, pour les médicaments à présentation et à consonance semblables (PCS), certaines parties de son nom

(Suite page 4)

Assemblée Générale Ordinaire des pharmaciens actionnaires juin 2019 Rapport de gestion: Pharma-Invest en zone saine

(Suite de la page 1)

tios financiers produit un résultat synthétique Z qui indique le degré de vulnérabilité ou de performance. Les normes placent les entreprises dans 3 zones : **Z<4** pour zone dangereuse ; **4<Z<9** : pour zone de prudence et **Z>9** pour zone saine. Les résultats ont scoré la SPA Pharmalinvest à **20,7** la plaçant en zone saine. Le staff dirigeant a misé sur la ressource humaine et le développement continu des compétences, conscient qu'il s'agit là d'un pilier de la pérennité et de la prospérité du groupement. Les éléments de performances économiques montrent une atteinte de 96% de l'objectif 2018, avec une progression du chiffre d'affaire (CA) de plus de 23% par rapport à 2017 et 63% par rapport à 2016 avec une croissance moyenne positive durant les 9 dernières années. Ceci a pu être réalisable grâce à une amélioration continue de la gestion du portefeuille clients et du service rendu à la clientèle, d'une meilleure maîtrise de la gestion des stocks et des achats et de la promotion sur les ventes.

La valeur ajoutée est un indicateur économique qui mesure la valeur ou la richesse créée par une entreprise, un secteur d'activité ou un agent économique au cours d'une période donnée. Elle sert de base au calcul pour la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), ainsi qu'à mesurer le PIB (Produit intérieur brut). Pour Pharmalinvest spa, elle a été en croissance de 19% comparée à 2017, elle est par ailleurs en croissance continue depuis 2010. Quant à la rentabilité de l'action, 2 situations sont évoquées et centrées essentiellement sur l'avant et l'après ouverture du capital. Dans le 1^{er} cas, l'action avait une rentabilité de 20,11% vs dans la 2^e situation de 14,99% de rentabilité. Le rendement de l'action est un critère d'appréciation important, car il est le revenu annuel que procure une action à son détenteur. A titre de comparaison, dans notre pays, les placements financiers rapportaient en moyenne (Université de Sherbrooke) entre 6,39% en 2016 et 3,42% en 2017 ne dépassant pas les 7%.

En matière de stratégie, le staff dirigeant

a décidé de déployer trois pôles commerciaux : le **Centre** avec à partir du siège situé à El Qods (Cheraga), le pilotage de l'ouverture d'une unité de dispatching de produits pharmaceutiques, le **Sud** grâce au rachat de 97,85% du capital de la spa Pharmalinvest Sud, et le pôle **Est** d'El Eulma de la société mère.

Des moyens importants ont été engagés pour la réalisation de ces objectifs ambitieux, passant par l'amélioration de l'organisation des structures et des procédures. La formation de la ressource humaine et la fidélisation de la clientèle. Pour les filiales du groupe, en appui logistique, le renforcement de la flotte de la filiale Spa Transport-Invest, la mise en exploitation de l'unité industrielle de la Spa Pharma-Invest-Production, et le développement de la filiale Spa Pharma International Trading.



Foudil Mékidèche, PCA sortant a longuement remercié les membres du Conseil d'Administration pour leur engagement au service du groupement. Les résultats du dépouillement ont proclamé élus au Conseil d'Administration pour le prochain mandat : Mehdi CHEHILI, Yassine LEGHRIB, Foudil MEKIDECHE, Hichem ZOUAK, Mohamed SOUAKRI, Samir ATTIA, Redouane KIAS, Abdelghani KARA, Abdelmoumene MAATALAH, Abdelhakim Matallah, Rabie ZIAR, Leila KHENNOUF. Le Conseil d'Administration devrait se réunir prochainement afin d'élire son Président. Dans cette continuité, le comité de stratégie et de réflexion, le comité de recrutement et de rémunération et le comité d'audit, seront eux aussi recomposés.

Les membres du Conseil d'Administration

Mehdi CHEHILI,

Yassine LEGHRIB,

Foudil MEKIDECHE,

Hichem ZOUAK,

Mohamed SOUAKRI,

Samir ATTIA,

Redouane KIAS,

Abdelghani KARA,

Abdelmoumene MAATALAH,

Abdelhakim Matallah,

Rabie ZIAR,

Leila KHENNOUF.



Le Bulletin du Pharmacien

Média du 1er Groupement
de Pharmaciens
Abdellatif Keddad
Rédacteur en chef

Pharma Invest spa

Société au capital social de
1 703 852 880 DA

Siège social
Cité Houari Boumediène - El-Eulma
Algeria
Téléphone : +213 36 76 12 16
Fax : +213 36 76 12 19
www.pharmainvest.dz
Messagerie :
contact@pharmainvest.dz

Les perturbations du marché des médicaments, restent un problème crucial qui entrave la santé de la population. C'est dans ce contexte que les opérateurs de la pharmacie, sur invitation de la direction de la pharmacie du ministère de la santé et avec cette dernière, ont élaboré un plan concerté pour la régulation du marché du médicament. Ce plan a mis en place une cellule de veille qui se réunit chaque semaine pour évaluer la situation dont l'état des stocks, des médicaments produits localement et des importations. Cette cellule identifiera les importateurs qui n'ont pas honoré leurs engagements. Des sanctions sont prévues à cet effet. Quant aux producteurs, en cas de non engagement des quanti-

tés prévues, le ministère de la santé a prévu des mesures appropriées ainsi que pour les produits dits mixtes c'est-à-dire produit localement et importés des importations d'appoint qui devraient permettre de compenser les manques.

Les pratiques commerciales ont aussi fait l'objet de discussions et des actions intersectorielles sont prévues.

Du côté des importations, selon les douanes algériennes, les médicaments classés dans le groupe des biens de consommation non alimentaire, ont vu leur facture d'importation enregistré une baisse notable s'établissant à 59,93 millions de US\$ en janvier 2019 contre 133,44 US\$ en janvier 2018. Une baisse de 55,1% représentant 73,51 millions de US\$

Lisibilité des ordonnances

Recours aux lettres majuscules pour l'écriture de certains médicaments

(Suite de la page 2)

pouvant présenter des similarités avec d'autres produits. Ceci permet de mettre l'accent sur les différences possibles en attirant l'attention du pharmacien que ce médicament peut être confondu avec un autre de même consonance, réduisant du coup les confusions. Pour illustrer notre propos, citons de la liste canadienne : azaTHIOprine – azithromycine / amLODIPine – amiodarone / DOBUtamine - DOPamine / diITIAZem - diazepam / dexAméthasone – dexemedetOMidine / cycloSERINE – cycloSPORINE. Le système TALLman lettering, basé sur les résultats d'un certain nombre d'études, n'est pas utilisé systématiquement pour tous les médicaments mais uniquement ceux présentant des consonances semblables. Une liste contenant les produits concernés a été rédigée à cet effet dans certains pays. La Food and Drug Administration US – FDA, a recours à ce procédé ainsi que des organisations internationales qui ont privilégié ou adopté ce mode d'écriture.

1/Le lettrage TALLman est l'une des stratégies de réduction des risques pouvant être utilisées pour différencier les paires de noms de médicaments LASA.

2/ Le lettrage TALLman est utilisé dans le contexte d'une paire ou d'un groupe de noms de médicaments prêtant à confusion

3/ L'utilisation du lettrage TALLman devrait être limitée aux paires de noms de médicaments associées à un

risque élevé pour la sécurité du patient

4/ Le lettrage TALLman peut être efficace car il attire l'attention sur les noms de médicaments présentés dans ce format et peut servir d'avertissement. L'utilisation abusive de la technique peut réduire son efficacité, car les noms peuvent ne plus paraître nouveaux

5/ Les causes profondes potentielles de confusion dans le nom du médicament doivent être comprises avant que le lettrage TALLman ne soit considéré comme une

solution potentielle. Si la confusion provient d'un étiquetage ou d'un emballage similaire ou d'un déficit de connaissances concernant le nom du médicament et ses indications, il est préférable

des stratégies de différenciation doivent être appliquées.

6/ Des processus systématiques d'évaluation des risques doivent être utilisés pour déterminer les paires de noms de médicaments qui tireraient le plus parti du lettrage TALLman. Les critères de risque peuvent inclure une similarité orthographique (par exemple, les scores de distance BI - SIM ou

EDIT); similarité de dosage, voie d'administration, forme posologique, indication ou environnement d'utilisation (p. ex. unité de soins intensifs); et fréquence d'utilisation.

Les incidents signalés impliquant un préjudice ou le potentiel de préjudice grave ou catastrophique en cas de confusion des drogues doivent également être pris en compte.

